

Entretien avec Frédéric Pichon, avocat de Résistance républicaine, les interdictions de manifester sont d'ordre idéologique

écrit par Christine Tasin | 4 février 2016



Le préfet des Côtes-d'Armor, Pierre Lambert, vient d'interdire la manifestation « Sauvons notre pays » du 6 février prochain à Saint-Brieuc, par un arrêté préfectoral évoquant essentiellement le risque de troubles à l'ordre public à cause d'une contre-manifestation annoncée des milices « antifas ». Maître Frédéric Pichon, du barreau de Paris, a lancé une procédure de référé-liberté afin de contester cette décision. Explications...

<http://www.bvoltaire.fr/fredericpichon/manifestation-6-fevrier-interdite-raisons-ideologiques,236277>